



Créances passées par huissier

Par **newton56**, le **08/09/2015** à **16:46**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

je paie un huissier, mais j'ai repris un bol d'air et je veux payer directement le créancier qui ne me répond pas. Est-ce que je peux lui envoyer mon règlement tous les mois sans m'occuper de l'huissier??

MERCI [smile4]

Par **moisse**, le **08/09/2015** à **18:37**

Bonjour,

a) [citation] le créancier qui ne me répond pas. [/citation]

et

b) [citation] tous les mois [/citation]

Si vous pouvez payer en une fois c'est bien.

Sinon cela ne sert à rien, et en outre il faudrait l'accord de ce créancier pour accepter de vous faire crédit.

Si ce créancier a confié ses intérêts à un huissier, c'est parce que vous avez résisté à ses demandes de paiement.